

**OBJECTIFS :**

Permettre aux électriciens de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510, lors d'interventions et travaux sur des installations électriques basse tension.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage de la NFC 18-510\*

\* « Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »

**PUBLIC :**

Tout personnel électricien exécutant ou supervisant des travaux électriques hors tension, effectuant des consignations, et/ou chargé d'entretien et de dépannage : climaticien, agent de maintenance ... sur des installations électriques basse tension.

**PRE-REQUIS :**

Avoir été formé aux opérations d'ordre électrique concernées ou avoir validé les compétences nécessaires (expérience minimale de trois années).

*Préalablement à la formation, le formulaire des opérations réalisées permet de déterminer le niveau d'habilitation adéquat.*

**CONTENU :**

*Il comprend pour chaque thème une partie théorique (Savoir) et pratique (Savoir- Faire) selon document INRS ED6127.*

**TRONC COMMUN :**

- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- L'analyse des risques et la mise en œuvre des principes généraux de prévention
- La surveillance des opérations
- La mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
- Les équipements de protection collective
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Les équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- Les incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- L'évaluation du risque électrique

**THEME SPECIFIQUE B1V, B2V:**

- La caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Le chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique
- B1V et B2V : limites associées à ces symboles d'habilitation
- Les mesures de prévention à appliquer lors des travaux
- Les matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristique, identification
- Les documents applicables lors des travaux
- Les équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation

**THEME SPECIFIQUE BC :**

- La fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Le chargé d'exploitation électrique, le chargé de travaux

- Les étapes et documents applicables lors d'une consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...

**THEME SPECIFIQUE BR Intervention BT générale :**

- Les limites des habilitations BR
- La fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation...
- Le chargé d'exploitation électrique
- Les équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Les documents applicables lors d'une intervention
- Les mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale
- Les étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

**PROFIL DES INTERVENANTS :**

Formateur professionnel justifiant de qualifications en électricité (diplôme et expérience professionnelle).

**MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Poste de travail de type tableau électrique.
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Distribution de manuels de formation reprenant les notions vues au cours de la formation.

**DATES DE FORMATION / TARIFS :**

Veuillez consulter le site <https://www.afaformation.com/portfolio/habilitation-electrique/> et contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

**DURÉE :**

Formation initiale : 21 heures (3 jours) dont 4 heures 30 mn de pratique

Formation recyclage : 10 heures (1 jour et demi), le tronc commun et les thèmes spécifiques sont plus courts

**LIEU DE FORMATION :**

Les centre AFA Formation : le Gravier, 49000 ECOUFLANT et 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR  
Au sein de votre entreprise (en intra)

**MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :**

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur

Evaluation des connaissances théoriques par QCM (70% de bonnes réponses requis), et pratiques par une mise en situation. Le formateur pourra émettre un avis défavorable en cas d'échec à l'évaluation pratique.

**SANCTION VISÉE :**

Attestation de formation/Avis après formation

Titre d'habilitation électrique à délivrer par l'employeur en cas de réussite aux évaluations.

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches.*

*La périodicité suggérée est de 3 ans.*